



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2020 A 20H**

**Conseillers présents** : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Bérangère LUCI, Sandrine MARILLET, Corinne SABONNADIÈRE

**Conseillers excusés** : Tom CHRISTIN (donne pouvoir à Daniel BÉGUET), Mathieu MONTESINOS (donne pouvoir à David RENAUD)

**Conseiller absent** : Pierre MENUT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 06 novembre 2020.

### **2 – INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ VICAT DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En début de séance du Conseil Municipal, le Directeur de la Société VICAT est venu présenter le projet d'augmentation des volumes et des capacités de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton. Il indique qu'une enquête publique est prescrite et que celle-ci a débuté le lundi 23 novembre 2020 et se terminera le mercredi 23 décembre 2020.

Ce projet renforcera la performance environnementale et la compétitivité du site par :

- . Réduction des coûts de production
- . Économie des ressources naturelles, en réduisant les quantités extraites des carrières.
- . Développement de l'économie circulaire en valorisant les déchets du BTP locaux actuellement mis en décharge.

En ce qui concerne les impacts, cette augmentation n'aura aucun impact sur l'eau. Quant à l'impact sur l'air, le seul impact sera au niveau de l'augmentation des flux de

circulation des véhicules transportant les terres excavées, les boues et les déchets de béton.

Le projet d'augmentation n'entraînera pas de nuisances sonores supplémentaires et ne modifiera en rien l'étude d'impact sanitaire.

Un document présentant ce projet sera transmis en mairie pour diffusion au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fait part au Directeur de la Société VICAT de son souhait de visiter la cimenterie. Cette visite pourrait être organisée au cours de l'année 2021.

### **3 – SOCIÉTÉ VICAT : ENQUÊTE PUBLIQUE - DÉLIBÉRATION**

Suite à l'enquête publique prescrite pour le projet d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton, il convient de formuler un avis sur la requête de la Société VICAT.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal donne, à 14 voix POUR, un avis favorable à la demande de la Société VICAT.

### **4 – SIEA : ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain propose un service de Conseil en Énergie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre les communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagée a été mise en place par le SIEA et doit être signée. Il est précisé que la durée de la convention est fixée à deux années et l'adhésion au service est de 0,20 € / an / habitant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, d'adhérer au service de Conseil en Énergie Partagée du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain tel que défini dans la convention d'adhésion.

## **5 – PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021- DÉLIBÉRATION**

La 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est possible d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Le Conseil Municipal autorise, à 14 voix POUR, le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 et ce avant le vote du budget primitif 2021.

## **6 – INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES POUR AGENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un adjoint d'animation utilise tous les jours de l'année scolaire son véhicule personnel pour les trajets entre le restaurant scolaire de la commune et le groupe scolaire de BRIORD et inversement. Dans le cadre de ses fonctions d'adjoint d'animation, cet agent est amené à surveiller les enfants de BRIORD qui viennent déjeuner au restaurant scolaire et qui prennent le transport scolaire.

Il convient de verser à cet agent, utilisant son véhicule personnel, les indemnités kilométriques suivant le barème établi par arrêté ministériel du 26 février 2019. Il est à noter que suite à l'arrêt de l'activité du restaurant scolaire pendant la première période de confinement, les indemnités kilométriques ne seront pas versées pour cette période.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de verser pour l'année 2020 des indemnités kilométriques à l'adjoint d'animation.

## **7 – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE – DÉLIBÉRATION**

La 1<sup>ère</sup> Adjointe précise qu'il convient d'annuler partiellement un titre relatif à de la fiscalité de 2014 car la trésorerie n'a pas de recettes correspondantes pour solder ce titre.

Cette annulation de recettes n'étant pas prévu au budget 2020, une augmentation des crédits au chapitre 67 et une diminution des crédits au chapitre 61 sont nécessaires.

Après étude des éléments, le Conseil Municipal, approuve, à 14 voix POUR, la décision modificative pour le Budget Principal.

## **8 – RESTAURANT SCOLAIRE : MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juillet 2004 autorisant le Maire à créer une régie de recettes pour le Restaurant Scolaire. Il convient de modifier cette régie de recettes avec notamment l'ajout d'un mode de paiement pour les familles.

Il informe le Conseil Municipal qu'à partir du mois de février 2021, les modes de paiement pour le règlement du Restaurant Scolaire seront les suivants : prélèvement, chèque ou espèces.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, la modification apportée à la régie de recettes du Restaurant Scolaire.

## **9 – RESTAURANT DU POINT VERT : CHOIX DU GÉRANT – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que la commission créée pour la gérance du restaurant du Point Vert a rencontré deux candidats le samedi 07 novembre 2020.

Il convient donc de désigner un gérant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vu la proposition de la commission, le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de confier la location gérance du Restaurant du Point-Vert à Monsieur Anthony LAMOTTE.

Il est précisé que le futur gérant souhaiterait que le contrat de location-gérance soit établi pour une durée de 3 ans. Compte-tenu de l'Autorisation d'Occupation du Domaine Concéde liant la commune avec la Compagnie Nationale du Rhône, cette demande sera étudiée.

## **10–INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **10-1 Commission de la communication**

#### Restaurant Scolaire

A partir du mois de février 2021, le logiciel « ROPACH Cantine » sera mis en place pour les inscriptions au Restaurant Scolaire.

Les familles devront créer leurs comptes, les enfants seront désormais inscrits à l'année et les parents devront modifier le calendrier\* de présence des enfants. Les repas seront facturés à terme échu.

Une information sera transmise aux familles avant la fin de l'année 2020.

#### Commission cantine

Les représentants des communes partenaires et les parents des trois groupes scolaires se réuniront le jeudi 07 janvier 2021.

#### Groupe scolaire

Une sécurisation des accès (portails) a été demandée.

#### Site Internet

Un changement de prestataire interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Différentes sociétés ont été rencontrées.

La commission propose de retenir la candidature de la Société CRÉAPUB dont le siège social se trouve sur la Commune.

### **10-2 Commission des travaux**

#### Restaurant du Point Vert

Suite à la visite des locaux, des travaux d'entretien ont été décidés : nettoyage de la hotte, modifications au niveau des installations électriques, travaux de peinture. Certains travaux seront réalisés par les employés communaux.

#### Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie

Les travaux se poursuivent. Un retard est annoncé pour les travaux de l'ascensoriste.

#### Grande Rue : Aménagement Entrée Nord

Suite à la rencontre avec les services du Conseil Départemental de l'Ain, l'implantation d'un plateau et la création d'un trottoir sur la RD 19 entre le cimetière et la ZAC du Poutier pourraient être envisagées. Ce dossier devra être étudié.

#### Station d'épuration des eaux usées (STEP)

La création d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) est à l'étude. Le montant des travaux pourrait être de l'ordre de 1 500 000 € : 500 000 € pour la phase 1 relative aux réseaux et 1 000 000 € pour la phase 2 relative à la création d'une station d'épuration des eaux usées (STEP). Des subventions pourront être obtenues dans le cadre de cette création.

#### Équipements de lutte contre l'incendie

La Commune est dans l'obligation de prévoir des équipements de lutte contre l'incendie, le montant des travaux à réaliser pourrait s'élever à 730 000 €. Un dossier de demande de subvention est en cours.

#### Démolition d'une maison située Grande rue

ENEDIS a posé le poteau définitif et les raccordements ont été réalisés.

#### Démolition du silo situé Rue du Pont

Dès que les documents de transfert de propriété seront établis, les travaux de démolition seront réalisés.

Il est rappelé que la commission a proposé la création d'un parking et la mise en place de toilettes publiques sur cet espace. Des devis ont été réceptionnés pour la mise en place de toilettes publiques.

#### Projet de construction de nouveaux vestiaires

Le projet de construction de nouveaux vestiaires pour le Football Club Serrières Villebois sera étudié au cours du prochain exercice budgétaire. Le cabinet d'architectes a fait parvenir une esquisse du projet, cette esquisse a été transmise aux dirigeants du Football Club Serrières Villebois.

#### Stade Jean Christin

Le remplacement des projecteurs actuels du stade Jean Christin par des éclairages « led » ne sera pas réalisé. Les dirigeants du Football Club Serrières Villebois ont décidé de suspendre cette demande.

#### Stade du Charmieux

Des accords ont été donnés pour le changement des projecteurs et d'un chauffe-eau.

#### Tennis couvert

Les travaux d'aménagement proposés par le tennis club ont été validés.

#### Restaurant scolaire

Suite aux travaux d'extension du restaurant scolaire, la décision a été prise de réaliser une fresque sur le mur extérieur de cette extension.

La maquette proposée a été validée et transmise aux communes partenaires. Une petite modification a été apportée afin de faire figurer sur la fresque le nom des écoles des communes partenaires. La réalisation de la fresque devrait débuter prochainement.

Une sécurisation des accès a été demandée.

#### Aire de jeux à proximité du tennis couvert

Un conseiller municipal se chargera de faire établir un devis pour la mise en place d'un sol souple.

#### Mise en place de barrières

La mise en place de barrières vers le Monument aux Morts et vers la fontaine est envisagée. Des devis seront demandés.

### **10-3 Commission de l'environnement**

#### Extinction de l'éclairage public

Suite au projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, un contact a été pris avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain.

Le Syndicat n'a pas pour l'instant transmis le plan de financement de l'opération indiquant le montant de la participation communale et les économies d'énergie envisageables.

#### Fleurissement de la Commune

Les membres de la commission de l'environnement et des bénévoles se réuniront le samedi 05 décembre 2020 afin de travailler sur le fleurissement de la Commune.

Dans le cadre de la mise en place du pressoir récupéré chez un particulier de la Commune, une mise en valeur de celui-ci sera à étudier.

#### Démoustication

Une rencontre avec les services de la démoustication aura lieu le mardi 08 décembre 2020. Le point abordé lors de cette rencontre sera la présence de moustiques tigres sur la Commune.

#### **10-4 Projet de mise en place d'une cabane à livres**

Un projet d'installation d'une cabane à livres est à l'étude. Deux conseillères municipales sont à l'initiative de ce projet.

Il est précisé que la bibliothèque municipale a donné son accord.

#### **10-5 Téléthon 2020**

A l'occasion du Téléthon 2020, différentes animations se sont déroulées dans les commerces locaux. La Commune s'est engagée à financer l'achat des ingrédients nécessaires aux différentes animations.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 08 janvier 2021 à 20 heures

